



Découverte
du monde

+++



Expression
personnelle

+



Rencontre
d'autrui

++



Appropriation de
l'environnement

+

FICHE N°07

Créer et animer un ciné-club



Les œuvres cinématographiques sont à la fois un levier d'éducation à l'image animée et un discours sur le monde, ses évolutions et ses représentations.

Les salles de cinéma constituent les lieux privilégiés pour la découverte des films, dans des conditions optimales et inégalées pour une expérience collective. La création d'un ciné-club en établissement offre aux élèves une opportunité supplémentaire, en marge de la fréquentation des salles de cinéma, de découvrir des œuvres tout en développant des compétences transversales (engagement, organisation, programmation, travail collectif...).

LOCALISATION : salle de classe, bibliothèque scolaire, salle polyvalente, hall, auditorium.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Mobiliser des adultes référents au sein de l'établissement et un groupe d'élèves volontaires pour l'organisation et la gestion du club (trésorerie, secrétariat, présidence).
- Définir une périodicité afin de réserver sur l'ensemble de l'année les créneaux d'occupation de la salle investie, les temps d'échange publics et les événements impliquant la mise en place d'une logistique spécifique (matériel, collation, accueil d'un artiste).
- Investir dans un équipement adéquat (vidéoprojecteur, écran, rideaux occultants pour adapter une salle à la projection) et du mobilier confortable.

FOCUS

Animer un ciné-club

Diverses approches peuvent être envisagées en amont de la création d'un ciné-club, et orchestrées sur l'année : visionnage de films, suivi d'un parcours en salle, production de critiques, participation à un jury, conception et fabrication (écriture, réalisation, montage, etc.), rencontres avec des professionnels.

L'équipe du ciné-club organise régulièrement des séances proposant des présentations et des débats sur les films projetés. Les séances sont réservées aux adhérents et à leurs invités.

POINTS DE VIGILANCE ET/OU RÉGLEMENTATION

- La mobilisation d'un adulte référent au sein du corps enseignant est fortement recommandée pour assurer la pérennité du club.
- Pour l'utilisation des œuvres protégées, le respect des droits d'auteur est à respecter en lien avec la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de Musique (SACEM).
- Privilégier les diffusions en version originale sous-titrée en français (VOSTFR). Le parrainage ou partenariat avec une salle de cinéma de proximité est recommandé.
- Mobilisation possible de la part collective du Pass Culture pour organiser la rencontre avec un intervenant.
- Pour inspiration, consulter les vadémécum du ministère de l'éducation nationale au sujet de la création et de l'animation de ciné clubs.



MODALITÉS D'UTILISATION

- **Temporalité** : organisation de sa gestion par les élèves sur l'année.
 - Organisation d'événements réservés au club et éventuellement d'événements ouverts aux autres élèves et personnel de l'établissement.
 - La sécurisation du matériel passe notamment par la possibilité de fermeture des locaux utilisés (éventuelle salle de projection) ou par le rangement sous clé de l'équipement. Pour plus de praticité, les clés sont détenues par le personnel encadrant et/ou la vie scolaire.